



Pour les PME, le prix du gaz et l'électricité demeurent un sujet de préoccupation



Sébastien Santraine, boulanger au four à bois de Conde sur l'Escaut, préoccupé par l'inflation des prix de l'électricité. PIERRE ROUANET / VOIX DU NORD / MAXPPP

C'était il y a tout juste un an. Les prix du gaz et de l'électricité atteignaient des sommets, au point que certaines entreprises étaient contraintes de réduire leur production, faute de pouvoir payer. D'autres décalaient les horaires de travail, sur le soir ou le dimanche, quand l'énergie est moins chère.

« Les fournisseurs ne savaient pas non plus où ils allaient et nous proposaient des contrats dont les prix étaient parfois multipliés par dix, avec une électricité à plus de 500 €/MWh pour 2024, voire jusqu'à 1000 €, et du gaz à plus de 300 €/MWh, se souvient Dominique Anract, le président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française. « C'était de la folie. »

Les prix restent trois fois plus élevés qu'avant la crise

En cette rentrée 2024, la situation est beaucoup plus calme, avec des cours du gaz et de l'électricité en recul. Il y a une meilleure visibilité sur les approvisionnements en gaz, malgré la très forte réduction des livraisons russes en Europe, les sites de stockage sont remplis à ras bord pour l'hiver, et la disponibilité du parc nucléaire français s'est nettement améliorée par rapport à l'hiver dernier.

Pour une livraison 2024, l'électricité s'achète aujourd'hui autour de 140 €/MWh, tandis que le MWh de gaz avoisine les 50 €. Cela reste tout de même trois fois plus élevé qu'avant la crise. Début 2021, le gaz était à 15 €/MWh, l'électricité à environ 50 €/MWh. Les entreprises ne sont pas toutes logées à la même enseigne

« Nous sommes sur des niveaux de prix de l'énergie qui continuent à alimenter l'inflation », souligne Frank Roubanovitch, le président du Cleee, une association regroupant les grands consommateurs de gaz et d'électricité. « Et certaines entreprises peuvent répercuter ces hausses plus facilement que d'autres à leurs clients. »

Pour un même secteur d'activité, les différences peuvent être importantes. Il y a les



entreprises qui ont contractualisé au prix fort l'an dernier pour 2023 et qui vont pouvoir renégocier une baisse des prix en 2024. « *Elles peuvent espérer obtenir un coût de l'énergie divisé par deux ou trois* », assure **Charlie Evrard**, PDG de Mon courtier énergie.

Le flou sur l'après Arenh

À l'inverse, il y a toutes celles qui ont signé un contrat en 2020, c'est-à-dire bien avant que les cours flambent, qui arrive à échéance à la fin de l'année. « *Cela concerne entre un tiers et la moitié des PME. La facture s'annonce douloureuse pour elles* », souligne Julien Tedde, cofondateur du courtier Opéra Énergie, en rappelant que la fin annoncée de l'amortisseur tarifaire pour 2024 ajoute une couche supplémentaire d'incertitudes. Le flou règne également sur l'après Arenh (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), le dispositif obligeant EDF à vendre une partie de son électricité à ses concurrents, qui prend fin en 2025.

Autant d'éléments qui ne facilitent pas la signature de contrats à long terme. « *Les problèmes sont encore devant nous, avec les renégociations qui vont démarrer avec les fournisseurs* », estime Bénédicte Caron, vice-présidente de la CPME. *Beaucoup d'entreprises qui sont en train de rembourser leur PGE risquent de se retrouver avec une charge supplémentaire.* »

Autoconsommation et l'efficacité énergétique

Le sentiment qui prédomine désormais est donc que les prix de l'énergie resteront élevés. Les entreprises vont devoir s'adapter, en mettant en place des mesures d'efficacité énergétique et (ou) en produisant elles-mêmes leur électricité. C'est la grande tendance du moment et l'un des principaux enseignements de la crise.

« *Rien qu'en faisant un peu plus attention, nous devrions réduire notre consommation d'électricité d'environ 2 % cette année* », explique ainsi Jean-Pierre Coustaty, le responsable de Gozoki, une entreprise de plats cuisinés (avec plusieurs marques comme Tino), qui possède 15 sites de production en France. Grande consommatrice de gaz et d'électricité, elle a vu sa facture énergétique passer de 2 à 10 % du chiffre d'affaires depuis l'an dernier.

Des économies substantielles

L'entreprise table ainsi sur 10 à 15 % d'économies d'ici à 2025, avec des machines plus sobres et de nouvelles méthodes industrielles. Gozoki va également installer des panneaux solaires sur ses toits, là où c'est possible techniquement. Dans l'usine qui sera inaugurée à la fin de l'année, près d'Agen, la production photovoltaïque devrait couvrir 8 à 10 % des besoins, avec un retour sur investissement prévu en cinq ans. Gozoki envisage également de signer un contrat d'achat d'électricité renouvelable (PPA, selon l'acronyme anglais) sur quinze ans auprès d'un producteur, qui lui fournirait 15 % de sa consommation.

La démarche fait figure de cas d'école, mais elle est loin d'être isolée. « *Les contraintes en matière de RSE et l'augmentation des coûts de l'énergie poussent de plus en plus les entreprises vers l'autoconsommation et l'achat d'électricité verte sur une longue période. Mais tout cela est nouveau pour elles et le cadre réglementaire demeure complexe* », souligne Sylvie Perrin, avocate associée au cabinet de Gaulle Fleurance. Annoncé il y a près d'un an, un mécanisme garanti par l'État devrait bientôt voir le jour pour encourager le développement des PPA.

